



Fonction inexacte sur fiches de paie

Par **alala**, le **13/12/2012** à **19:01**

Bonjour,

J'ai un BAC +4. J'ai été embauchée en tant qu'assistante administrative il y a 6 ans et 7 mois, à plein temps. Une mise en invalidité de première catégorie m'a fait passer à 50% de mon temps de travail. Je gérais alors l'ensemble de l'administratif de deux cellules. Une nouvelle assistante a été embauchée, aucune fiche de poste n'a été élaborée. Nous nous sommes débrouillées entre nous, et non sans heurts, pour répartir les tâches. J'ai souvent exprimé mon désaccord parce qu'elle mettait "assistante de direction" dans la communication d'entreprise. Pour moi, à poste quasiment égaux, hormis quelques aménagements dûs aux horaires, sa fonction devait évidemment être la même que la mienne. Je n'ai jamais su si elle était effectivement assistante de direction. Ce n'est que lors de l'embauche d'une nouvelle assistante, il y a de ça environs un mois, que je constate : la nouvelle embauchée, à 80% du temps de travail, est secrétaire de direction. Je suis toujours au plus bas de l'échelle, simple secrétaire, selon mes fiches de paie, ce qui ne correspond pas à mes tâches. Nous nous répartissons le travail ainsi : elle gère une cellule, et moi l'autre. Je demande un entretien avec les directeurs des deux cellules pour clarifier ce point. Le consultant d'une des cellules me convoque et m'explique que je ne peux pas prétendre à la même qualification parce que je suis à mi-temps. Je suspecte plutôt une discrimination du fait que je sois handicapée, car la nouvelle assistante est également à temps partiel, donc je ne comprends pas son explication. Je n'ai entamée à ce jour aucune démarche officielle. Puis-je contester mes fiches de paie ? **merci**(oui désolée, merci !)

Par **pat76**, le **15/12/2012** à **17:17**

Bonjour

Quelle fonction est précisée sur votre contrat de travail?

Par **alala**, le **16/12/2012** à **12:23**

Je vous précise cela ultérieurement. Soit "assistante administrative" soit "secrétaire." Suite à trois déménagements, j'ai malheureusement égaré mon contrat. J'ai fait la demande d'une copie, en sachant très bien qu'ils ne sont pas tenus de la fournir, mais ayant contacté un avocat, celui-ci devrait pouvoir y avoir accès. J'ai tous les avenants et toutes les fiches de paie. Les avenants ne précisent pas ma fonction. Mes fiches de paie indiquent depuis mon premier jour "secrétaire" niveau 3 coefficient 215. Cela n'a jamais bougé. Or, ma convention collective semble indiquer que j'aurais dû être requalifiée il y a des années. (Convention collective de la Métallurgie des Pyrénées Atlantiques) J'attends la réponse juridique à cette question. J'ai toujours bénéficié de la prime exceptionnelle de fin d'année pour efficacité du service de secrétariat. Aucun blâme, aucun avertissement. Mon employeur, lui, a déjà été condamné aux Prud'hommes, suite aux démarches d'une salariée de ma cellule.

Par **alala**, le **17/12/2012** à **12:35**

J'ai eu la réponse d'un avocat. Ils sont en tort car je suis restée niveau 3 coefficient 215 depuis le début. Je devrais être au moins à coefficient 270. J'attends le dossier pour entamer une négociation.